

**COMMUNE DE VILLY- BOCAGE**  
**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MARDI 25 JUIN 2024**  
**N° 2024-06**

**2024-06-01 : Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil du 28 mai 2024**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

**2024-06-02 : Signature du contrat de restauration avec la société Convivio**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser M. le Maire à signer la dernière version de la convention avec la société Convivio pour l'année scolaire 2024-2025 avec les nouveaux tarifs indiqués dans celle-ci.

**2024-06-03 : Modification des tarifs périscolaires (cantine, garderie)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver les nouveaux tarifs périscolaires tels que mentionnés dans la nouvelle grille tarifaire annexée et applicable à partir du 2 septembre 2024.

**2024-06-04 : Subvention exceptionnelle à Villy-Village pour la Fête de la Paix**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser à l'association Villy-Village une subvention exceptionnelle de 171 € en compensation de cette dépense.

**2024-06-05 : Signature devis AIDEC cybersécurité : annulé**

**2024-06-06 : Décision modificative budgétaire n° 2024/01**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser la décision modificative suivante du budget principal de l'exercice 2024 :

En section de **Fonctionnement, Dépenses** :

- Article 60632 « Fournitures petit équipement » : -92 €
- Article 65748 « Subventions autres personnes de droit privé » : + 92 €

En section d'**Investissement** :

- Recettes - Article 1328 « Autres subventions d'investissement » : + 1 225 €
- Dépenses - Article 2188 – Opération n° 14 « Autres matériels » (aspirateur) : +150 €
- Dépenses – Article 2157 – Opération n° 16 « Travaux divers » (mâts et drapeaux) : + 1075 €

**2024-06-07 : Réfection de la toiture de l'école primaire**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'annuler la délibération 2023-09-06 et, sans attendre la vente du terrain, de lancer l'opération de réfection de la toiture durant les vacances scolaires de l'été 2024 et de confier son exécution à la société JUMEL pour un montant de 53 372,18 € TTC.

**2024-06-08 : Sécurisation de la traversée du bourg par la D6 : décision de lancement des travaux et autorisation de recherche de subventions**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE de réaliser les travaux d'aménagement et de sécurisation de la traversée du bourg de Villy-Bocage pour un montant prévisionnel de 168 856 € HT dont 134 628 € HT pour la commune et 34 228 € HT pour le Département du Calvados et comprenant la tranche ferme et la tranche optionnelle n°2.

S'ENGAGE à réaliser ces travaux sur l'année 2025 et les inscrire au budget en section d'investissement,

AUTORISE le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée.

AUTORISE le Maire à solliciter des subventions pour l'opération susvisée auprès d'autres organismes tels que l'Etat, le Département, la Région ou l'Europe ou toute autre possibilité de financement.

SE RESERVE le droit de ne pas effectuer les travaux selon le résultat de l'appel d'offres.

**2024-06-09 : Célébration du 80<sup>ème</sup> anniversaire du débarquement à Villy-Bocage**


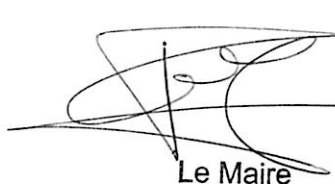
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver l'opération de la Fête de la Paix organisée par la commune pour le 80<sup>ème</sup> anniversaire du débarquement en Normandie pour un montant de 2 977 €, les crédits ayant été inscrits au budget 2024, et autorise M. le Maire à solliciter l'aide du ministère de la Défense.

**2024-06-10 : Nouvelle version du dossier d'inscription scolaire avec mention RGPD**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter la nouvelle version du Dossier Unique d'Inscription scolaire et périscolaire (avec la mention RGPD) telle qu'annexée à cette délibération.

**2024-06-11 : Nouveau contrat de location de la salle des fêtes avec mention RGPD**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter la nouvelle version du contrat de location de la salle des fêtes communale (avec la mention RGPD) telle qu'annexée à cette délibération.



Le Maire  
Jean-Luc ROUSSEL

27 JUIN 2024